



Demande d'aide médicale d'etat

Par **ninahope**, le **21/01/2018** à **11:53**

Bonjour,rnrnJe suis en région Franche-Comté depuis maintenant 10 mois, et j'arrive pas à avoir l'AME car je n'ai pas trouvé quelqu'un qui peut me faire une attestation d'hébergement. Je suis parti chez CCAS, ils ont été choqué par ma présence et ils m'ont dit que c'est impossible de vous faire cela, j'ai besoin de voir un médecin.rnrnMerci pour votre assistance.

Par **amajuris**, le **21/01/2018** à **18:12**

bonjour,rnle site <http://www.cmu.fr/ame.php> prévoit bien cette délivrance:rn" Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de l'un des documents suivants :rn.....rn- attestation de domiciliation établie par un organisme agréé (Centre Communal d'Action Sociale ou association agréée), datant de plus de trois mois, si vous n'avez pas de domicile,"rnrnsalutations

Par **ninahope**, le **22/01/2018** à **10:18**

Bonjour Monsieur "amatjuris""rnMerci pour votre réponse,toutefois, le problème que j'ai ,c'est que le CCAS, n'a pas pu me faire l'attestation de domiciliation,car il dit sa ne fait pas parti de ses actions.Mais merci encore .

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2018** à **20:46**

BonjourrrnVous devez demander à la mairie où se trouve le service chargé des domiciliations pour les personnes sans domicile fixe.rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17317>rnrnLes services d'urgences peuvent aussi vous recevoir.rnrnRestant à votre disposition

Par **ninahope**, le **24/01/2018** à **11:16**

citoyenalpha, merci beaucoup

Par **ninahope**, le **24/01/2018** à **11:25**

Bonjour,rn1-est'il possible pour une personne sans papiers (situation irrégulière)d'avoir un compte bancaire , si c'est oui , a qui s'adresser et quelle est la procédure SVP en région de la fanche comté .rn2-Besoin d'aller chez un médecin en urgence ,sachant que je n'est pas la AME, ou puis-je y aller voir un médecin sans payer et ou faire une echo ou radio?!!!! rnVous remerciant par anticipation pour votre précieuse assistance.

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2018** à **15:04**

Bonjourrrn1) oui, une personne en situation irrégulière peut ouvrir un compte bancaire. Vous devez vous adresser à un établissement bancaire. rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2417>rnrn2) comme indiqué dans mon post précédent, vous pouvez vous rendre dans un service d'urgences pour consulter un médecin. Les services d'urgences reçoivent toutes les personnes sans condition.rnrnPour vous aider, vous pouvez vous adresser à une association d'aide aux ressortissants étrangers :rnrn<http://www.lacimade.org/regions/franche-comte-bourgogne/permanences/>rnrnRestant à votre disposition

Par **ninahope**, le **25/01/2018** à **09:20**

BonjourrrnJe vais procéder a cela merciiii énormément monsieur.

Par **eozen**, le **25/01/2018** à **11:01**

Bonjour citoyenalpha,,rnrn "Les services d'urgences reçoivent toutes les personnes sans condition."rnrnPourtant ils contrôlent d'abord si vous avez une carte vitale!

Par **citoyenalpha**, le **25/01/2018 à 13:47**

Bonjourrrrrnce n'est pas un contrôle c'est une demande. Tout comme on demandera si la personne a une mutuelle.rnsi vous n'avez pas de carte vitale ce n'est pas pour autant que le service ne vous accueillera pas. C'est le lot quotidien des urgences.rnrnVous imaginez bien qu'aux urgences des personnes arrivent sans papier et inconsciente. Je vous invite à vous y rendre un samedi soir...Ce n'est pas pour autant qu'elles ne seront pas soigner.

Par **amajuris**, le **25/01/2018 à 15:01**

Bonjour,rnIl n'y a qu'à l'étranger qu'il faut présenter sa carte bancaire pour être soigné.rnSalutations

Par **eozen**, le **25/01/2018 à 15:50**

citoyenalpha,rnrnje suis un habitué des urgences malheureusement!rnmals quand j'y suis, je suis souvent isolé.

Par **citoyenalpha**, le **26/01/2018 à 10:12**

??? quel rapport avec le post?

Par **ninahope**, le **08/02/2018 à 11:24**

Bonjour a tous,rnToujours dans le même sujet, pour la conception de l'AME, je n'est toujours pas pu déposer le dossier , car je n'est pas pu avoir une attestation d'hébergement des personnes qui m'aident et que je suis très reconnaissante et je comprend. Le problème que je suis en france cela fait 10mois, et que j'ai vraiment besoins de voir un médecin et faire des radios;toutefois ,une de ces personnes chez qui je fait des sauts de puces a chaque 15 jrs ou mois , a accepter de me faire cette attestation d'hébergement et j'ai eu un RDV pour dépôt de dossier de la AME,toutefois, je ne veux pas qu'elle ai des problèmes a cause de cela. Es que elle risque quelque chose ? es que que je suis obligée de rester chez elle !!!! puisque je me déplace pour ne pas trop déranger ,,déjà que j'ai un toit merci a "ces personnes qui sont devenus mes amis"!!! merci a vous chers bénévoles pour vos précieuses réponses .